

POLITIQUE CONCERNANT LES COMITÉS

**ANNEXE A
POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ**

Toute personne, qui n'est ni un élu ni un employé municipal, doit se conformer aux règles suivantes :

- Il lui est interdit d'utiliser à son propre avantage ou bénéfice des renseignements obtenus dans l'exercice de ses fonctions et qui ne sont pas généralement communiqués au public;
- Il lui est interdit de transmettre à des tiers des renseignements obtenus dans l'exercice de ses fonctions et qui ne sont pas généralement communiqués au public;
- Il lui est interdit de transmettre à des tiers des renseignements ou de l'information nominative au sens de la « *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ». Le greffier-trésorier est la personne responsable désignée par le Conseil municipal dans le cadre de la « *Loi sur l'accès* » et il possède seul, l'autorité déléguée pour décider du caractère nominatif d'une information;
- Tout ce qui est vu, entendu et lu, que ce soit sur des documents classés ou non ou sur des documents mis aux rebuts ou dans les corbeilles à papier ne doit pas être répété, copié, télécopié ou autrement sorti de l'Hôtel de ville;
- Il est strictement interdit de donner accès aux locaux de l'Hôtel de Ville, de quelque façon que ce soit et à qui que ce soit dont l'accès n'ait été spécifiquement autorisé par le conseil municipal ou par la direction de la Municipalité de Wentworth-Nord.

Il est primordial que toute personne autre qu'un élu ou un employé municipal se conforme à cette politique.

Nous vous invitons à signifier votre acceptation de la politique relative à la confidentialité en signant et en datant le présent document.

Je reconnais et j'accepte de me conformer à la politique de confidentialité de la Municipalité de Wentworth-Nord.

Nom en lettre moulée

Signature

Signé ce _____
(date)